



RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2010

*_*_*_*

RELEVÉ DE DÉCISIONS

01 - TEOM – PRODUITS ATTENDUS

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Le Conseil de Communauté, sur proposition de Monsieur Gérald GERVASONI, Vice-Président,

Dans le cadre du vote du budget primitif 2010, le produit attendu pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été proposé pour un montant de 1 166 390,15 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

VOTE le produit attendu pour 2010 concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un montant de 1 166 390,15 €.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2010

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Le Conseil de Communauté, sur proposition de Monsieur GERVASONI Vice-président,

Taux de contributions directes proposés pour l'année 2010 :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
Taxe habitation	10 539 000	0,96 %	101 174 €
TFPB	8 826 000	1,52 %	134 155 €
TFPNB	199 500	3,60 %	7 182 €
Taux relais	10 247 000	18,32 %	1 877 250 €
TOTAL			2 119 761 €

Il convient de préciser que selon l'état 1259 TP transmis par les services de l'Etat, la Communauté de Communes du Pays Viganais a la possibilité de voter un taux relais maximum avec capitalisation de 18,34 %.

Cependant, pour l'année 2010, le taux relais est proposé à 18,32 % avec une mise en réserve d'un taux de 0,02 % au titre du taux relais.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010 selon le tableau ci-dessus.

APPROUVE les taux concernant la fiscalité directe locale,

APPROUVE la mise en réserve d'un taux de 0,02 % concernant le taux relais.

03 - SUBVENTION AU COS INTERCOMMUNAL DU PAYS VIGANAIS – ANNEE 2010

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur Gérald GERVASONI, Vice-Président, donne lecture du courrier du Comité des Œuvres Sociales du Pays Viganais sollicitant une aide financière d'un montant de 240,00 € par agents adhérents destiné à financer les activités d'actions sociales à destination du personnel de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Pour l'année 2010, 88 agents sont adhérents.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

DÉCIDE d'allouer au COS Intercommunal du Pays Viganais une subvention d'un montant de 240,00 € par agent adhérent pour l'année 2010.

AUTORISE le Président à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires.

04 – ACCUEIL D’ENTREPRISES, D’ACTIVITES ET DE NOUVELLES POPULATIONS
DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Denis SAUVEPLANE

Monsieur le Vice-Président rappelle aux délégués que dans le cadre de son *Schéma de Développement Économique et Touristique*, la Communauté de Communes du Pays Viganais a fait de l'accueil et de l'accompagnement des nouvelles populations un de ses axes prioritaires.

Si le Pays Viganais est engagé depuis quelques années dans l'accueil, il faut aujourd'hui améliorer les conditions indispensables à l'accompagnement puis à l'intégration des nouveaux arrivants. Pour ce faire, 3 axes prioritaires seront couverts en parallèle :

1. Enrichir le travail de qualification des offres.
Ce travail d'enrichissement de l'offre d'accueil s'effectuera sur 3 niveaux :
 - Réactualiser et affiner les offres de foncier et d'immobilier d'entreprise.
 - Faciliter la diffusion de ces offres en réalisant des documents unifiés.
 - Etablir un diagnostic de l'offre de logements disponibles à la location.
2. Conforter l'accompagnement des porteurs de projets en améliorant le fonctionnement du réseau partenarial : de l'accueil à l'intégration dans la vie locale.
3. Sensibiliser à la culture de l'accueil.

A terme, notre offre d'accueil devra proposer :

- Un document attractif présentant l'intégralité des offres économiques du territoire.
- Un réseau de partenaires mobilisés, actifs et qui coordonnent leur action.
- Un interlocuteur unique, centralisateur et fédérateur, pouvant orienter le candidat à l'installation sur le technicien expert, puis suivre l'évolution du parcours d'installation dans son intégralité.
- Des outils simples à disposition des techniciens chargés de l'accueil. Les outils créés devront être acceptés et reconnus par tous. L'objectif est d'unifier et de faciliter l'accompagnement et le suivi des nouveaux arrivants.
- Des outils simples à destination des habitants pour faciliter leur installation sur le territoire.

L'objectif est de créer un parcours repéré et fléché qui garantisse un accompagnement de qualité du nouvel arrivant du début à la fin de son parcours d'intégration à la vie locale ; et d'assurer un suivi personnalisé de chaque cas.

De nombreux acteurs économiques interviennent sur le territoire mais les conditions de travail en réseau ne sont pas clairement définies. Les partenariats actuels doivent être élargis, thématiques, mais surtout structurés et animés.

Le chargé de mission en charge de la politique d'accueil devra servir de relais tant aux techniciens qu'aux nouveaux arrivants afin de garantir que le parcours d'accueil est exhaustif : accueil, accompagnement du projet sur les aspects technique, humain et financier, recherche d'un logement, intégration à la vie locale. Il appuiera son action sur la *Maison de la Formation et des Entreprises* en organisant différentes animations autour de thématiques liées à l'installation.

Des sessions de sensibilisation en direction des élus et techniciens seront également organisées, avec pour objectif de :

- Dynamiser et faire partager l'identité culturelle du territoire.
- Leur permettre d'acquérir des éléments méthodologiques.
- Echanger des expériences et analyser les pratiques.

Sur un rythme qui reste à définir (annuel ou semestriel), la communauté de communes organisera des cérémonies d'accueil pour les nouveaux habitants. Ces dernières devront permettre d'initier des rencontres entre les habitants, de diffuser de l'information aux nouveaux arrivés et de créer du lien.

Cette mission se déroulera sur 2 ans : de juillet 2010 à juin 2012.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil de communauté de se prononcer sur la mise en œuvre de ce programme et d'adopter le plan de financement suivant.

	2010	2011	2012	TOTAL
Salaires chargés	20 525	41 050	20 525	82 100 €
Frais de déplacements	1 225	2 450	1 225	4 900 €
Etude du potentiel locatif	0	30 000	0	30 000 €
Documentation économique	2 250	2 250	0	4 500 €
Annuaire des services	0	8 500	8 500	17 000 €
Cérémonies d'accueil	0	2 000	2 000	4 000 €
Journées de sensibilisation à l'accueil	0	7 500	0	7 500 €
TOTAL	24 000	93 750	32 250	150 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

	Montant	Pourcentage
DATAR Massif Central FEDER Etat Conseils régionaux	105 000,00 €	70 %
Conseil général	15 000,00 €	10 %
Sous Total Fonds Publics	120 000,00 €	80 %
Autofinancement	30 000,00 €	20 %
TOTAL TTC	150 000,00 €	100 %

Le Conseil de Communauté, après délibération à la majorité des suffrages exprimés avec 1 abstention :
Patrick DARLOT,

APPROUVE le projet présenté,

DÉCIDE de solliciter les aides financières nécessaires auprès des différents partenaires : Datar Massif central, et Conseil Général du Gard.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

05 - CONVENTION DE PARTENARIAT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS ET CCI DE NIMES

Rapporteur : Régis BAYLE

A travers le Pacte d'Avenir pour le Pays Viganais la Communauté de Communes du Pays Viganais a fait du développement économique une de ses priorités. Construire une politique d'accueil et relancer le développement économique en Pays Viganais constitue un axe majeur de ce pacte d'avenir.

Monsieur le Vice Président rappelle aux délégués que la CCI de Nîmes a notamment pour mission de recevoir et d'aider les créateurs d'entreprises mais également d'accompagner les entreprises dans leur développement.

C'est à ce titre et au regard des compétences obligatoires de la Communauté de Communes du Pays Viganais et de la CCI, en matière de développement économique que Monsieur le Vice Président propose la signature d'une convention de partenariat.

Cette convention a pour objet de définir les domaines de collaboration et d'échange d'information, afin d'accompagner l'implantation et le développement des entreprises, de mettre en œuvre des outils de marketing et de promotion ainsi que des outils d'analyse et de connaissance du territoire.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays Viganais et la CCI de Nîmes,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**06 - CESSION DES TERRAINS DES ORANTES
CCPV/HOPITAL LOCAL**

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle aux délégués les délibérations du 23 juin 2008 et 07 janvier 2009 relative aux cessions de terrains et de bâtiments entre la Communauté de Communes du pays Viganais et l'Hôpital Local du Vigan.

Ce terrain accueillera l'EHPAD et la Maison Médicale. La répartition des surfaces interviendra en fonction des porteurs de projets pour chaque établissement.

Toutefois, les modalités de cessions initialement inscrites dans l'acte de cession et la délibération du 07 janvier 2009, prévoyaient un délai de construction et une clause résolutoire pour l'affectation des terrains à la construction de l'EHPAD.

« La construction de l'EHPAD devra être terminée dans les 4 ans à compter de la signature de l'acte notarié ».

« Clause résolutoire : dans le cas où cette opération ne serait pas réalisée, le terrain sera de droit restitué par l'acquéreur à la Communauté de Communes dans son état au moment de la conclusion du contrat de vente sans indemnités, intérêts ou indexation, remboursement ou frais quelconque. »

Sollicitée par l'Hôpital Local du Vigan sur la réécriture de ces conditions particulières contenues dans ladite délibération, il est proposé de demander à Maître Jean-Marie PAULET, notaire associé à Le Vigan d'établir un acte modificatif, qui aura pour conséquences :

- de confirmer que l'échange a été motivé par la construction d'un E.H.P.A.D et qu'il s'agit d'une condition essentielle et déterminante de cet acte sans laquelle les parties n'auraient pas contracté.
- de supprimer de la contrainte liée au délai de quatre années pour la construction d'un E.H.P.A.D
- de supprimer de la clause résolutoire stipulée au dit acte.
- pour y substituer un pacte de préférence au profit de la Communauté de Communes du Pays Viganais en cas de revente du terrain nu.

Document ci-joint.

Les autres modalités concernant cette cession, restent les mêmes.

Monsieur Eric DOULCIER, Président du Conseil d'Administration, ne prend pas part au vote.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE ces propositions,

DÉCIDE de céder à l'hôpital local les parcelles citées dans le document joint en annexe,

APPROUVE les modifications des modalités de cession telles qu'elles sont mentionnées ci-dessus,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**07 - SUBVENTION A L'ENTREPRISE LA POTERNE DANS LE CADRE DU PLAN DE
REDYNAMISATION DU BASSIN D'EMPLOI GANGES-LE VIGAN**

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-Président signale à l'assemblée qu'à la suite de l'acceptation du règlement du dispositif de soutien à la création d'emplois instauré par le Conseil Régional, il convient à présent d'attribuer une aide à l'entreprise bénéficiaire du fonds.

- « LA POTERNE » dont l'activité est la restauration avec augmentation de la capacité d'accueil.

Il propose conformément aux termes de la convention-cadre du 30 janvier 2008 et au règlement du dispositif de soutien à la création d'emplois, de se prononcer sur l'attribution d'aide à l'entreprise LA POTERNE d'un montant de 1000 € pour la création de deux emplois.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer 1000 € à l'entreprise « LA POTERNE »,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**08 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT OVIN DU GARD/ FETE DE LA
TRANSHUMANCE**

Rapporteur : Denis SAUVEPLANE

Depuis sa création, la fête de la transhumance connaît une forte fréquentation. Appréciée d'un large public qui lui reste fidèle d'année en année, les bergers, le comité d'organisation et toute la profession se préparent à accueillir à nouveau les nombreux visiteurs (entre 12000 et 15000 personnes) pour la prochaine fête de la transhumance qui se déroulera sur le samedi 12 juin 2010 à l'Espérou.

Prémices de la saison estivale, la fête de la transhumance sonne le réveil touristique des vallées cévenoles. Largement médiatisée, elle reste un attrait supplémentaire pour notre région.

La Fête de la Transhumance est l'occasion de mettre en avant toute une profession d'élevage et d'en faire découvrir l'ensemble des produits pour le consommateur. Sur le marché paysan, le visiteur pourra également déguster et acheter de nombreux produits agricoles locaux.

La Communauté de Communes du Pays Viganais, a fait du développement agricole une de ses priorités, dans le cadre de cette politique elle a décidée de soutenir les évènements liés au développement de cette filière.

A ces fins il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Syndicat Ovin du Gard pour l'organisation de la Fête de la Transhumance, le 12 juin 2010.

En contrepartie, lors de cette manifestation, le Syndicat Ovin du Gard mettra à disposition de la Communauté de Communes du Pays Viganais un stand gratuit pour présenter les actions de la CCPV en faveur du développement agricole, abattoir intercommunal, atelier de transformation carné, OCAGER.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au Syndicat Ovin du Gard pour l'organisation de la Fête de la Transhumance du 12 juin 2010,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**09 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT DE CONTROLE
DE PERFORMANCES & QUALITE GARD/HERAULT**

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Vice Président informe les délégués que le Syndicat Contrôle de Performances et Qualité a pour mission depuis sa création, d'accompagner les éleveurs du Gard et de l'Hérault dans leurs réflexions, tant en terme technique qu'économique. Il conduit des missions d'identification et d'amélioration génétique et permet en outre aux éleveurs d'améliorer les qualités techniques et économiques de leurs ateliers afin de rester en adéquation avec les normes de production existantes.

Les actions menées par le Syndicat contribuent à l'optimisation des ressources des exploitations afin de permettre le maintien des élevages sur le territoire des deux départements.

Depuis plusieurs années, le Conseil Général du Gard apportait au Syndicat une aide de 17 000 €. Hors cette année, en raison d'un contexte budgétaire avec des marges de manœuvres réduites, le Département du Gard ne peut pas allouer cette subvention.

La Communauté de Communes du Pays Viganais, a fait du développement agricole une de ses priorités, dans le cadre de cette politique elle a décidé de soutenir les exploitations présentes sur son territoire, et les événements liés au développement de cette filière.

A l'instar des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte de Pays Aigoual Cévennes Vidourle, elle souhaite apporter son aide au Syndicat Contrôle de Performances et Qualité, en se substituant exceptionnellement au Conseil Général du Gard.

A ces fins il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 204 € au Syndicat Contrôle de Performances et Qualité.

Cette aide est calculée au prorata du nombre des éleveurs du Pays Viganais adhérent au Syndicat.

Monsieur Denis SAUVEPLANE ne prend pas part au vote.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 2 204 € au Syndicat Contrôle de Performances et Qualité,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**10 - AIDE A LA RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE
COMPOIX DE BREAU**

Rapporteur : Régis BAYLE

Sur avis du Vice-Président, une aide financière est prévue aux communes en faisant la demande, pour la rénovation du petit patrimoine, à hauteur de 20% maximum du projet HT et dont la somme ne peut excéder 762 €.

Le montant total des subventions obtenues ne devant pas dépasser le montant total du projet.

Le projet subventionné doit être accessible au public.

Faisant suite à la demande Monsieur Alain DURAND, maire de Bréau et Salagosse désireux de faire restaurer les compoix de sa commune, dans le cadre de la restauration du petit patrimoine, il sera proposé au Conseil de Communauté d'allouer une aide financière de 425,95 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté,

ALLOUE une aide financière de 425,95 €

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

11 - REALISATION D'UN PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL EN PLAQUETTES FORESTIERES

Rapporteur : Denis SAUVEPLANE

La Communauté de Communes du Pays Viganais a engagé une étude de faisabilité sur une installation de cogénération et/ou de chaufferie à bois, avec réseau de chaleur, sur les communes d'Avèze, de Molières-Cavaillac et du Vigan. Le développement global de la filière bois énergie passe par l'approvisionnement de ces infrastructures via la ressource en bois locale.

Le Plan de développement du massif forestier du Pays Viganais, voté en juillet 2009, a pour objectif une meilleure valorisation de nos forêts locales et prévoit une animation foncière auprès des propriétaires visant à mobiliser ces derniers.

Or une investigation particulière doit être menée sur la ressource qu'offre cette forêt en matière de plaquette forestières. Un dispositif particulier, appelé Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), permet d'appréhender les conditions de productions locales de ces plaquettes: ressource potentielle (forestière et industrielle), équipements à mettre en place (pistes, places de dépôts, câbles, plates-formes et hangars de stockage...), coûts de production de la plaquette etc....

La Communauté de Communes propose donc d'engager ce PAT qui complètera les initiatives déjà engagées et permettra alors d'appréhender en totalité les conditions de développement de la filière bois locale.

La mise en œuvre de ce PAT peut se faire dans le cadre du programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » que porte la Fédération nationale des Communes Forestières (FNCOFOR). Ce programme « 1000 chaufferies » s'inscrit dans le programme national biocombustibles 2007-2010 piloté par les régions, l'ADEME et certains conseils généraux. L'un des principaux objectifs de ce programme est de faciliter la mise en œuvre d'une filière bois énergie locale génératrice d'emplois en milieu rural.

Afin de bénéficier de ce programme, il convient donc avant tout d'adhérer à la FNCOFOR puis de se porter candidat au dit programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural ». La candidature retenue permettra alors de disposer d'outils tels que le PAT et de réaliser celui-ci.

Le conseil régional Languedoc Roussillon ayant décidé de soutenir financièrement deux territoires pilotes pour la Région Languedoc Roussillon dont le Territoire du Pays Viganais, ce PAT dont le coût s'élève à 39 850 € sera cofinancé à hauteur de 80 % dont 40 % par l'État (ADEME) et 40 % par la Région Languedoc-Roussillon.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté,

DECIDE d'adhérer à la FNCOFOR dont la cotisation s'élève à 150 €

DECIDE de se porter candidat au programme « 1000 chaufferies » afin de pouvoir réaliser notamment un Plan D'approvisionnement Territorial (PAT) en plaquettes forestières,

DECIDE de solliciter les aides financières nécessaires auprès de l'État (ADEME), du conseil régional et du conseil général,

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**12 - OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS TITULAIRES**

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Vice-Président rappelle aux délégués, la désignation des membres à l'office de tourisme communautaire lors de la séance du 28 avril 2008.

Suite à la démission de Monsieur Gilles Mercier au sein du conseil d'administration, représentant les professionnels du tourisme en Pays Viganais dans la rubrique « commerçant », il convient d'approuver son remplacement par Madame Laurence Amarine, demeurant sur la commune du Vigan, propriétaire du commerce l'Art de la Table et du Cadeau et présidente de l'association des commerçants « Alliance Dynamique Viganaise ».

De plus, suite à la démission de Madame Marina Mouzour au sein du conseil d'administration, représentant les anciens membres de l'Office de tourisme associatif, il convient d'approuver son remplacement par Monsieur Olivier Brun, demeurant sur la commune d'Alzon, nouvel agriculteur spécialisé dans les oignons doux des Cévennes et les plantes médicinales sur la dite commune et ayant pour objectif de développer l'agritourisme au travers d'actions menées avec l'Office de tourisme.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE ces propositions,

DESIGNE Madame Laurence AMARINE et Monsieur Olivier BRUN, représentants les professionnels du tourisme en Pays Viganais.

□ **19 membres représentant la Communauté de Communes du Pays Viganais**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Roger LAURENS – ALZON	André LACROIX – ALZON
Marie-Renée LAURENT - AUMESSAS	Jean-François DROMEL – AUMESSAS
Edith VEZINET – BLANDAS	Jean-Marie BRUNEL - CAMPESTRE
Régis BAYLE – ARRIGAS	Dominique VICENTE – ARRIGAS
Gérard SEVERAC – POMMIERS	Jean-Pierre MARET - POMMIERS
Olivier LE BRUN – ROGUES	Yves PALOC– ROGUES
Jean-Luc SAUVAIRE – MARS	Jean-Marc CHATELARD - MARS
Roland CANAYER – M. CAVAILLAC	Jean Pierre LACROIX – M CAVAILLAC
Claude MARTIN – BEZ ET ESPARON	Jacques NEGRON – BEZ et ESPARON
Jean-Marie MISS – LE VIGAN	Francys BONNET – LE VIGAN
André ROUANET – St LAURENT	Corinne BOUVIER – St LAURENT
Stéphane MALET – ARRE	Jean-Pierre GABEL – ARPHY
Jean BOULET – AULAS	Bruno MONTET - AULAS
Jacques PANAFIEU - AVEZE	Jean-Pierre MONTAGNE – AVEZE
Alain DURAND - BREAU	René RUER – BRÉAU SALAGOSSE
Patrick DARLOT – ST BRESSON	Laurent GOUARDES -ST BRESSON
Roland CAVAILLER – VISSEC	Laurent PONS - VISSEC
Philippe VIRELY – MONTDARDIER	Daniel CARRIERE – MONTDARDIER
Thierry FINIELS – ROQUEDUR	Christian PRATLONG - MANDAGOUT

□ 9 membres issus du monde professionnel liés au tourisme

Représentants	Nom du titulaire	Nom du suppléant
Gîtes de France-Tourisme Gard	Véronique MAS	Marie-Pierre MERMIER
Locations de vacances	Paula-Anke GENTERr (Mas de Vézénobres au Vigan)	Martine BRUN (gîtes Le Boucaret à Alzon)
Hôtellerie de plein air	Armand BRESSON (La Parot à Molières-Cavaillac)	Mme GLEIZE (La Tessonne à Molières-Cavaillac)
Hôtels restaurants	Jean-François ROCHE (La Borie à Mandagout)	Elizabeth ROCHE (La Borie à Mandagout)
Commerce et artisanat	Laurence AMARINE (L'art de la Table et du Cadeau au Vigan)	Pascal GODZINGER (Société Logassist au Vigan)
Entreprises de loisirs, sites et transports touristiques	Christellina FERNANDEZ (Semelles au Vent à Molières-Cavaillac)	Serge POUJOL (Semelles au Vent)
Activités de pleine nature	<i>Philippe SOULAS (professionnel tourisme équestre)</i>	Alain PAUL (Bureau des guides des Cévennes à Aumessas)
Hébergements collectifs	Jean-François HONORÉ (Le Colombier à Alzon)	Stéphanie RESPAUD (Le Revel à Rogues)
Chambres d'hôtes	<i>Cathy ATGER (Mandagout)</i>	Jean-Jacques COLAS (Cardabelle à Montdardier)

□ 9 membres représentant la société civile ou le Conseil de l'ancien office de tourisme

Nom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
Patrick DUPONT (Société civile)	Pierre VALETTE (Le Bourilhou)
Olivier BRUN (Société Civile)	Hélène GUILLAUME (Association Lou Souls)
Suzanne LAMOUREUX (Clévacances Le Plan à Bréau, déléguée communautaire suppléante à Bréau)	Lina MASSEPORT (Société Civile)
François PELON (Société civile)	Marie POUMEYROL (Musée du jouet à Bréau)
Hubert BRUN (Société civile, vice-président honoraire)	Rocelyne TINDEL (Société civile, préparatrice physique-chimie au Lycée du Vigan)
Michel MOULIERE (Société civile)	Colas VALAT (Société civile)
Christian CASTELLANI (Société civile)	Franck Cameron-WILSON (Domaine Terre de Bardet au Vigan)
Jacques REYMONDON (Comité départemental du tourisme du Gard)	Abdelhak MAATOUG (Comité départemental du tourisme du Gard)
Dominique LIEURE (CCI)	Jean-Thierry LAZARE (CCI)

**13 - MISSION LOCALE GARRIGUE ET CEVENNES
SUBVENTION 2010**

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Dans le cadre de ses compétences concernant le soutien aux organismes chargés de l'insertion professionnelle, il convient de délibérer afin d'apporter un soutien financier à la Mission Locale Garrigue et Cévennes

En effet, cette dernière a pour mission l'insertion des jeunes.

Le montant de la participation financière est fixé à 1,73 € par habitant, à savoir :

10 662 habitants x 1,73 € = 18 445,26 €.

Cette subvention est prévue au budget primitif 2010.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

DECIDE de participer au prorata du nombre d'habitants à hauteur de 1,73 € par habitants conformément à la convention en date du 11 janvier 2005,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**14 - MISSION LOCALE GARRIGUE ET CEVENNES
MODIFICATION DES STATUTS**

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Mission locale Garrigue et Cévennes du 29 mars 2010, les articles 6, 7 et 10 des statuts de la MLGC ont été modifiés.

Monsieur le Vice-Président propose d'approuver la modification des statuts de la MLGC.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette modification,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**15 - MISSION LOCALE GARRIGUE ET CEVENNES
DESIGNATION DES DELEGUES 2010**

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Dans le cadre de ses compétences concernant le soutien aux organismes chargés de l'insertion professionnelle, il convient de délibérer afin de compléter la participation de la Collectivité et de désigner deux délégués (titulaire et suppléant) supplémentaires:

Il sera proposé :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Gérald GERVASONI	Jacques GUTIERREZ
René RUER	Danielle BERNAUD
Dominique VICENTE	Laurent PONS

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**16 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
AU CONSEIL GENERAL DU GARD POUR LE CENTRE MEDICO-SOCIAL**

Rapporteur : Jacques GIUTIERREZ

Monsieur le Vice-Président rappelle les besoins du Centre Médico-social du Vigan et indique qu'il convient de loger ce service dans l'attente des travaux d'aménagement que doit réaliser le Conseil Général dans le bâtiment de l'ancienne maison de repos les Châtaigniers.

Compte tenu des délais de réalisation de ces travaux, il est proposé d'héberger le Centre Médico-social au 2^{ème} étage du bâtiment des Orantes.

Une convention d'occupation précaire devra être signée entre la Communauté de Communes et le Conseil Général du Gard selon les modalités ci-après:

- Mise à disposition gratuite des locaux par la CCPV
- Réalisation des travaux d'aménagement et de mise en sécurité des locaux par le Conseil Général du Gard.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**17 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR LE
CONSEIL GENERAL DU GARD AU CIAS ET CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL**

Rapporteur : Jacques GUTIERREZ

Monsieur le Vice-Président rappelle l'acquisition en copropriété avec le Conseil Général du Gard de l'ancienne maison de repos « Les Châtaigniers » le 15 février 2010. Le lot numéro un de l'immeuble acquis par le Département est destiné à l'implantation du centre médico-social.

Avant la signature de la vente, la Communauté de Communes, acquéreur du lot numéro deux, avait obtenu de l'Hôpital Local du Vigan, vendeur, l'autorisation d'occuper l'ensemble des locaux pour y installer son Centre Social Intercommunal. Une convention d'occupation a été consentie le 1^{er} juillet 2009 pour une durée de un an.

Ladite convention est aujourd'hui caduque puisque l'Hôpital Local du Vigan n'est plus propriétaire de l'ensemble immobilier.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il convient aujourd'hui que le Conseil Général du Gard autorise expressément la Communauté de Communes à occuper une partie de son lot, utilisée par le Centre Social Intercommunal et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Monsieur le Vice-Président précise que cette occupation est possible jusqu'au démarrage des travaux de restructuration du bâtiment permettant l'installation effective du centre médico-social départemental. Le Conseil Général du Gard met à disposition de la Communauté de Communes :

- Dans le bâtiment en R+2, situé au nord de la propriété et ayant son entrée côté du Parc des Châtaigniers, constituant le lot n°1 de l'état descriptif de division :
 - au rez-de-chaussée : hall, salon, bureau, sanitaire, escalier et ascenseur, pour une superficie de 66,23 m²
 - l'entier 1^{er} étage, d'une superficie de 182,44 m²

Le tout représentant une superficie de 248,67 m².

La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de un an à compter de la signature de la convention d'occupation, renouvelable annuellement par tacite reconduction jusqu'à la date de démarrage des travaux engagés par le Conseil Général.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention d'occupation ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

**18 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU TEAM AUTO POUR
L'ORGANISATION DU 9^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS VIGANAIS**

Rapporteur : Jean-Pierre LACROIX

Monsieur Jean-Pierre LACROIX, après examen du bureau de l'Office Intercommunal du Sport (OIS) réuni le 23 mars 2010, propose au Conseil de Communauté d'allouer une subvention pour l'organisation de la 9^{ème} édition du rallye national du Pays Viganais les 11, 12 et 13 juin 2010.

Cette course fait partie des évènements « phare » du Pays Viganais et comme chaque année elle attire des milliers de spectateurs et des centaines de concurrents venus de toute la France. Cette compétition sportive automobile permet la promotion de l'image du Pays Viganais grâce à une couverture médiatique importante (journaux et radios) et favorise de ce fait le développement économique et touristique de la région.

Le montant de l'aide attribuée est de 5 000 €.

Le versement de cette aide interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'OIS et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Team Auto Viganais,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**19 - SUBVENTION POUR MANIFESTATION SPORTIVE
A L'ASSOCIATION LA BICYCLETTE CÉVENOLE**

Rapporteur : Jean-Pierre LACROIX

Monsieur Jean-Pierre LACROIX, après examen du bureau de l'Office Intercommunal du Sport (OIS) réuni le 23 mars 2010, propose au Conseil de Communauté d'allouer une subvention pour l'organisation de la 6^{ème} édition de la Coupe Régionale de VTT de descente les 22 et 23 mai 2010 à Alzon.

Cette manifestation relayée par la presse, la radio et les magazines spécialisés connaît chaque année un nombre croissant de compétiteurs et de spectateurs qui, par l'intermédiaire de cette course découvrent le territoire viganais.

Le montant de l'aide attribuée est de 2000 €.

Le versement de cette aide interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'OIS et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 2000 € à l'association la Bicyclette Cévenole,

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**20 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE-COLLEGE
AU TITRE DE L'EXPLOIT SPORTIF**

Rapporteur : Jean-Pierre LACROIX

Monsieur Jean-Pierre LACROIX, propose au Conseil de Communauté d'allouer une subvention à l'association sportive du lycée-collège André CHAMSON pour leur participation à la finale du championnat de France de handball qui se déroulera à Calais du 25 au 28 mai 2010.

Le montant de l'aide proposée s'élève à 500€.

Le versement de cette aide interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'OIS et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 500 € à l'association sportive du lycée-collège,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

21 - VENTE DU ROBOT D'ENTRETIEN DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-Président indique aux délégués que le robot d'entretien de la Piscine Intercommunale marque "DOLPHIN diagnostic 3001" est mis en vente.

Ce robot est vendu en l'état et sans que l'acquéreur puisse exercer aucun recours envers le vendeur.

Le prix de vente est fixé à 500 €.

Madame Hélène AT nous a transmis un courrier nous informant de son souhait d'acquérir ce robot pour un montant de 500 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

DECIDE de vendre le robot d'entretien à Madame Hélène AT pour un montant de 500 €,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

22 – VENTE DE DEUX BENNES A ORDURES MÉNAGERES

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-Président indique aux délégués que deux camions bennes RENAULT B 120 sont mis en vente (minimum 4 000 €).

La benne RENAULT B 120 immatriculée 2891 WQ 30 date 1^{ère} mise en circulation 24/08/1998 et la benne RENAULT B 120 immatriculée 2103 VS 30 date de la 1^{ère} mise en circulation 21/12/1994 sont vendues en l'état et sans que l'acquéreur puisse exercer aucun recours envers le vendeur.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

DECIDE de vendre les 2 bennes,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

23 - ACHAT DE VÉHICULES RÉFORMES AU SDIS DU GARD

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-Président propose aux délégués que la Communauté de Communes récupère des véhicules réformés appartenant au SDIS par le biais de convention de mise à disposition.

Les véhicules sont les suivants :

- Nissan Patrol
- Citroën Xsara
- Renault master
- Citroën Xsara break

Ces cessions de véhicules seront faites à titre gracieux.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**24 - INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS
ACCORDÉES AU PRÉSIDENT**

Rapporteur : Roland CANAYER

Vu la délibération du 21 avril 2008 donnant délégation au président.

Monsieur le Président informe les délégués des décisions et marchés signés entre le 26/01/10 et le 30/03/10 dans le cadre de ses délégations, dans le tableau ci-après.

Le Conseil de Communauté, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessous.

<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
Aménagement et mise aux normes du rdc d'un bâtiment en vue de la mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement Maitrise d'œuvre	V.A.D. Architecture 30120 AVEZE	13 200,00	12/03/10
Conseil et assistance auprès de la direction : administration - organisation - finances	Cabinet François LAMOTTE 38000 GRENOBLE	19 750,00	12/03/10

REMERCIEMENTS

L'Association « Orchestre de Chambre des Cévennes » pour la subvention.

Monsieur DEBRUS de l'association du Festival du Vigan pour la subvention.

Le groupe local d'Amnesty International remercie la CCPV pour l'accueil de l'exposition photographique sur les défenseurs des droits de l'homme.

L'Association Pays Viganais Endurance Nature pour le soutien apporté lors du Trail aux étoiles en pays Viganais.

L'Association Terre des Enfants remercie la CCPV pour la subvention pour les sinistrés d'Haïti.

QUESTIONS DIVERSES

* Semi-marathon

Monsieur Jean-Pierre LACROIX informe les délégués qu'aura lieu samedi prochain, le 30^{ème} semi marathon du Pays Viganais

* Date d'ouverture de la piscine

Monsieur DOULCIER souhaite avoir des explications sur la date d'ouverture de la piscine pour les scolaires.

Monsieur le Président informe que l'ouverture aura lieu le 17 mai et tient à préciser que cette date a été proposée par Monsieur PLANTIER de l'inspection académique.

Madame ARNAL a eu des informations différentes émanant des professeurs des écoles.

Monsieur le Président précise que la piscine sera prête comme chaque année début mai.

* Radio escapade

Monsieur DOULCIER voudrait savoir quelles sont les avancées avec radio escapade.

Monsieur BOULET indique qu'une réunion est programmée, afin notamment de décider où pourrait être installé leur relais (château d'eau, Tessonne, ancien relais des douanes désaffecté, ...).

Monsieur PANAFIEU confirme avoir été sollicité pour l'installation de leur émetteur sur le château d'eau. Il tient à préciser que deux émetteurs sont déjà installés : un pour les pompiers et un pluviomètre pour le service du contrôle des inondations de Nîmes.

Lors de la demande d'installation, la mairie d'Avèze avait émis des réserves, à savoir s'assurer que leurs émissions ne perturberaient pas le fonctionnement des émetteurs déjà installés. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée.

Monsieur le Président lève la séance.